



## SUPPLÉANTS POUR REMPLACER LES MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANTS

Année scolaire 2022-2023

La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) est à la recherche de suppléants brevetés pour l'année scolaire 2022-2023. Un suppléant est embauché pour travailler de façon occasionnelle selon les absences ou le besoin de l'école. La DSFM est composée de 24 établissements scolaires et 1 centre d'apprentissage pour adultes en français situés dans diverses communautés au Manitoba.

### Les candidat(e)s doivent :

- ◆ Posséder un brevet d'enseignement au Manitoba;
- ◆ Avoir une connaissance de la philosophie soit au cycle de la jeune enfance, intermédiaire et/ou secondaire;
- ◆ Avoir d'excellentes habiletés de communication;
- ◆ Avoir de l'expérience à travailler avec des enfants d'âge scolaire;
- ◆ Démontrer une grande capacité à exercer sa pensée critique;
- ◆ Posséder d'excellentes connaissances du français parlé et écrit;
- ◆ Démontrer la capacité de travailler en équipe;
- ◆ Adhérer à la philosophie de l'inclusion;
- ◆ Promouvoir et rehausser la construction identitaire;
- ◆ Promouvoir la mission de la DSFM et de la communauté scolaire

Les personnes intéressées sont priées de remplir le formulaire de suppléance, accompagnée d'un curriculum vitae en français et trois (3) noms de référence au :

**Service des ressources humaines**  
Division scolaire franco-manitobaine  
1263, chemin Dawson  
Lorette (Manitoba) R5K 0S1

Courriel : [ressources.humaines@dsfm.mb.ca](mailto:ressources.humaines@dsfm.mb.ca)

Téléphone : (204) 878-4424 poste 3689 Télécopieur (204) 878-3229

La Division scolaire franco-manitobaine se fait un devoir d'offrir une expérience englobante et sans obstacles aux personnes qui ont des besoins en matière d'accessibilité. Il est possible de demander des mesures d'adaptation à tout stade du processus de recrutement. Pour faire demande en confidentialité, envoyez un courriel au Service des ressources humaines : [ressources.humaines@dsfm.mb.ca](mailto:ressources.humaines@dsfm.mb.ca) afin qu'il soit possible de prendre les dispositions nécessaires.

N.B. Seulement les personnes choisies pour une entrevue seront contactées. La personne retenue pour ce poste devra soumettre l'originale d'une vérification du casier judiciaire appelé à travailler auprès des personnes vulnérables et l'originale d'une vérification du registre concernant les mauvais traitements récents de moins de 12 mois, jugée satisfaisante par l'employeur avant d'entrer en poste. Les coûts associés aux vérifications sont la responsabilité des suppléants.